

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du **Conseil d'établissement** de l'école primaire des Explorateurs (205, rue Désiré-Juneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier), tenue le jeudi 27 janvier 2022, à 18 h, en visioconférence, à laquelle ont participé :

Les représentants des parents :

- M^{mes} Geneviève Gauthier-Ferland, Marlène Plamondon et Magalie Thibodeau ainsi que M. Éric Foster et M. Éric Pelletier

Les représentantes des enseignants :

- M^{mes} Sarah Boulianne, Anne-Isabelle Paquet et Célia Ritcher-Lamontagne

Les représentantes du personnel de soutien :

- M^{mes} Marie-Hélène Gagnon et Cathie Paquet

Autres présences :

- M^{mes} Marie-Ève Allard en tant que parent substitut n'ayant pas le droit de vote lors de la rencontre
- M. Martin Savard (directeur)
- M^{me} Nathalie Laprade (membre de la communauté)

Absences :

- M^{mes} Nathalie Fournier (représentante des enseignants) et Judith Lefebvre (parent substitut n'ayant pas le droit de vote)

1. Ouverture de l'assemblée

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland déclare la séance officiellement ouverte à 18 h 05 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

CÉ-2021-2022-25

Il est proposé par M^{me} Marlène Plamondon que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout demandé au point 18.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2021

CÉ-2021-2022-26

M. Éric Foster propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2021 tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Suivi au procès-verbal

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland fait les suivis du procès-verbal de la réunion du jeudi 2 décembre 2021.

5. Droit de parole au public

Personne ne s'est présenté à la séance.

6. Répartition du temps alloué aux spécialités et aux autres disciplines (grille-matière)

M^{me} Magalie Thibodeau présente les tableaux résumant le temps qui pourrait être alloué aux spécialités pour l'année scolaire 2022-2023. Ce temps d'enseignement correspond à celui qui n'est pas dispensé par le titulaire. Elle présente aussi rapidement la répartition des matières pour chacun des trois cycles.

CÉ-2021-2022-27

M. Éric Pelletier propose que la répartition du temps alloué aux spécialités soit adoptée selon le tableau déposé pour l'année scolaire 2022-2023.

Proposition adoptée à l'unanimité

7. Critères de sélection du directeur d'établissement

M. Martin Savard quitte la visioconférence pendant la durée de la discussion. M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland présente le document exposant les critères de sélection du directeur de l'école pour l'année scolaire 2022-2023. Elle explique que l'exercice doit être fait annuellement et que la direction générale pourrait utiliser cette liste de compétences recherchées pour la sélection de candidats, s'il fallait pourvoir au poste de directeur d'école.

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland présente ce qui suit :

Proposition :

Le conseil d'établissement est d'avis que le directeur de notre établissement doit d'abord être motivé à travailler dans le milieu dans lequel ce dernier évolue. Le candidat doit avoir la capacité de s'acclimater à ce milieu pour ainsi prendre les décisions en tenant compte de ce dernier. Nous sommes aussi en accord que le directeur de l'établissement doit connaître le profil des compétences des directeurs d'établissement et veiller à développer les compétences décrites dans ce document.

Critères spécifiques retenus par le conseil d'établissement :

- Ouverture à l'implication parentale dans la vie de l'école ;
- Orientation client (enfants et parents) ;
- Attitude proactive, ouverture aux changements, créativité ;
- Intégrité, conscience professionnelle, honnêteté, vigilance, loyauté, transparence ;
- Empathie, respect de soi et des autres, assurance personnelle ;
- Mobilisation autour d'un projet commun (parascolaire, parc-école, etc.) ;
- Structure organisationnelle, efficacité ;
- Agir avec transparence dans les communications lors des situations particulières (ex : Covid-19).

Le directeur de l'établissement doit être en mesure de créer des événements marquants qui facilitent la réalisation des projets de l'école selon les intérêts des élèves et des parents.

Le sens de l'écoute, l'objectivité, la rigueur, la confiance en autrui, la cohérence, la pensée stratégique, la mobilisation et la planification sont d'autres critères retenus par les membres.

CÉ-2021-2022-28

Il est proposé par M. Éric Foster que les critères de sélection du directeur d'école retenus soient ceux précédemment nommés et discutés et qu'ils soient transmis au centre de services scolaire.

Proposition adoptée à l'unanimité

8. Sorties éducatives

Étant donné les mesures sanitaires en place actuellement, plusieurs sorties éducatives prévues à l'extérieur de l'école sont annulées. Toutefois, les activités se déroulant à l'école sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

9. Formation obligatoire des membres des conseils d'établissement

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne que 7 capsules en lien avec la formation obligatoire des membres du CE sont disponibles sur le site du gouvernement. Elle demande de les visionner de façon autonome avant la prochaine réunion.

CÉ-2021-2022-29

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland propose que les membres aient visionné les capsules en question d'ici la prochaine séance du CE. Un suivi sera fait lors de cette rencontre.

Proposition adoptée à l'unanimité

10. Attestation des mesures protégées 2021-2022

M. Martin Savard présente et explique le document « Mesures protégées – automne 2021-2022 ». Il précise les différents montants qui sont alloués à l'école pour cette année ainsi que leur raison d'être respective. Il répond aux questions des membres du conseil d'établissement.

CÉ-2021-2022-30

M. Éric Foster propose que le conseil d'établissement de l'école primaire des Explorateurs confirme que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures protégées, un montant de 64 450 \$.

Le conseil d'établissement de l'école primaire des Explorateurs confirme du même coup que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Proposition adoptée à l'unanimité

11. Demande d'ajout d'un brigadier scolaire

À la suite d'une discussion avec M. Mario Levasseur, responsable du transport au centre de services scolaire, M. Martin Savard mentionne que certains élèves traversent au coin de la route de Fossambault et de la rue Désiré-Juneau. Selon ce constat, un brigadier scolaire engagé par la municipalité, pourrait être envisagé à cet endroit afin d'assurer la sécurité des élèves.

CÉ-2021-2022-31

M. Éric Foster propose que M^{me} Laprade entame des démarches auprès du conseil municipal afin de vérifier la possibilité de mettre en place un brigadier au coin de la route de Fossambault et de la rue Désiré-Juneau.

Proposition adoptée à l'unanimité

12. Budget 2021-2022

M. Martin Savard fait sa 2^e reddition de comptes de l'année. Actuellement, nous avons un solde budgétaire de l'année en cours d'environ 295 048 \$. La situation financière de l'école se porte bien.

13. Levée de fonds (bûches, course-o-thon)

M^{me} Marlène Plamondon explique que la distribution des bûches s'est faite sous le principe d'un service à l'auto puisque l'école était fermée. Ce fonctionnement a été apprécié des parents et des bénévoles. Cette façon de faire sera donc reconduite pour les années futures.

M^{mes} Magalie Thibodeau et Geneviève Gauthier-Ferland mentionnent que le course-o-thon aura lieu le mercredi 25 mai 2022 et sera remis au lendemain en cas de mauvaise température. Des démarches seront faites concernant les premiers répondants pour faire la circulation dans les rues empruntées par les coureurs. Les détails de cette course seront connus plus tard, selon les mesures sanitaires en place à ce moment.

14. Parole aux représentantes du service de garde

M^{me} Marie-Hélène Gagnon n'a rien à mentionner.

15. Parole au membre de la communauté

M^{me} Nathalie Laprade donne certaines précisions concernant le projet de la nouvelle école secondaire qui prend de plus en plus d'ampleur. La date d'ouverture est toujours prévue pour août 2025.

16. Parole aux représentantes du comité de parents

M^{me} Marlène Plamondon mentionne que l'avant-dernière rencontre du comité de parents a eu lieu le mercredi 15 décembre 2021. Le résumé de celle-ci est placé en annexe de ce procès-verbal.

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland a assisté, quant à elle, à la rencontre qui s'est tenue le mercredi 26 janvier 2022. Voici les principaux sujets abordés :

- Le matériel didactique ainsi que le matériel scolaire utilisés dans les écoles en lien avec les frais qui peuvent être facturés aux parents ;
- Un formulaire doit actuellement être rempli par les directions d'école 2 fois par semaine afin de déclarer les cas de Covid-19 dans l'école ;
- Un plan de contingence a été réalisé par le CSS et doit être mis à jour dans les différentes écoles ;
- La vaccination des élèves reprendra du 27 janvier au 28 février. La priorité est offerte aux élèves qui ont reçu leur première dose dans le milieu scolaire ;
- À l'heure actuelle, 38 écoles sont munies de détecteurs de CO2. Les écoles sont priorisées selon la qualité de l'air de l'établissement ;
- La période d'inscription scolaire 2022-2023 débute dans les semaines à venir.

17. Parole au responsable de la trésorerie

M. Éric Pelletier mentionne qu'aucune dépense n'a été faite. Le solde du fonds de roulement du conseil d'établissement est donc de 1 349, 32 \$.

18. Sujet divers

a) Ventilation dans l'école :

M. Martin Savard mentionne que l'école des Explorateurs est ventilée de façon mécanique puisqu'il s'agit d'un établissement récent. Les fenêtres n'ont pas obligatoirement à être ouvertes afin d'aérer les classes.

19. Levée de l'assemblée

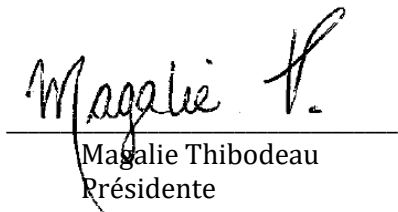
CÉ-2021-2022-32

Il est proposé par M^{me} Magalie Thibodeau que la rencontre soit levée à 20 h 05.

Proposition adoptée à l'unanimité



Martin Savard
Directeur



Magalie Thibodeau
Présidente